

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« EPESENS CARMIGNAC INVESTISSEMENT »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **EPESENS CARMIGNAC INVESTISSEMENT** » (ci-après « **le Fonds** »), géré par Sienna Gestion. A ce titre, nous vous informons que votre Fonds fait l'objet d'une évolution.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

SIENNA GESTION a décidé d'apporter au Fonds les modifications suivantes (ci-après « **l'Opération** ») :

- **Changement de fonds maître du Fonds :**

Nous vous rappelons que votre Fonds est actuellement nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) de droit luxembourgeois « **CARMIGNAC INVESTISSEMENT** » (Part A EUR Acc) géré par CARMIGNAC GESTION, c'est-à-dire que son actif net est investi en totalité et en permanence en parts ou actions d'un seul et même OPC¹, le FCP « **CARMIGNAC INVESTISSEMENT** » (Part A EUR Acc), OPCVM qualifié de fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités.

A ce titre, le FCPE nourricier relève de la même classification « Actions internationales » que son FCP maître.

A l'occasion de la rationalisation de la gamme de fonds distribués par le groupe Malakoff Humanis, le fonds « **CARMIGNAC INVESTISSEMENT** » sera remplacé par la compartiment « **CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN** » (Action I LU2420652393) de la SICAV de droit luxembourgeois « **CARMIGNAC PORTFOLIO** ») géré par CARMIGNAC GESTION, c'est-à-dire que son actif net sera investi en totalité et en permanence en parts ou actions d'un seul et même OPC², le compartiment « **CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN** » de la SICAV « **CARMIGNAC PORTFOLIO** ». A ce titre, il répliquera désormais l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque de son nouveau fonds maître.

Ce changement de fonds maître emporte une évolution de la politique d'investissement et des frais indirects maximum de votre Fonds.

Un tableau comparatif des éléments modifiés dans le cadre de l'Opération concernant votre Fonds est présenté à la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » de la présente lettre.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'Opération, approuvée par l'AMF en date du 25/06/2025, entrera en vigueur sur la valeur liquidative du **25/09/2025**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'Opération, vous pouvez demander sans frais auprès de votre teneur de compte, jusqu'au 24/09/2025 (avant 15h00) :

- Le rachat de vos parts disponibles du Fonds.
- L'arbitrage de tout ou partie de vos parts (disponibles et indisponibles) vers un ou plusieurs autres FCPE proposés dans votre Plan d'épargne salariale.

¹ Les OPC (Organismes de Placement Collectif) regroupent les fonds relevant de la Directive « OPCVM IV » 2014/91/UE, appelés « OPCVM » (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) et les fonds relevant de la Directive « AIFM » 2011/61/CE, appelés « FIA » (fonds d'investissement alternatifs).

² Les OPC (Organismes de Placement Collectif) regroupent les fonds relevant de la Directive « OPCVM IV » 2014/91/UE, appelés « OPCVM » (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) et les fonds relevant de la Directive « AIFM » 2011/61/CE, appelés « FIA » (fonds d'investissement alternatifs).

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |

Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

Nous vous invitons à vous connecter sur le site de votre teneur de comptes afin de consulter la liste des supports disponibles.

Quel est l'impact de l'Opération sur le profil de rendement-risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Très significatif ³



Quel est l'impact de l'Opération sur votre fiscalité ?

L'Opération est sans impact sur la fiscalité de votre épargne.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et votre futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant le 25/09/2025	A partir du 25/09/2025
Régime juridique et politique d'investissement		
SFDR	Article 8 SFDR	Article 9 SFDR
Classification (optionnel)	Actions internationales	N/A
Objectif de gestion*	<p>L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE « EPESENS CARMIGNAC INVESTISSEMENT » sont identiques à ceux du FCP maître « CARMIGNAC INVESTISSEMENT ».</p> <p><i>L'objectif du fonds est de surperformer son indicateur de référence, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans. La recherche de performance se fait au travers d'une gestion active principalement sur les marchés actions, fondée sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché.</i></p> <p><i>En outre, le fonds cherche à investir de manière durable pour une croissance à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe SFDR « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » disponibles sur le site internet www.carmignac.com.</i></p>	<p>L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE « MH Epargne Carmignac Portfolio Grandchildren » sont identiques à ceux du compartiment maître « CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN ».</p> <p><i>Le Compartiment a pour objectif de générer une appréciation du capital à long terme, ce qui implique une gestion flexible et active axée sur les marchés actions.</i></p> <p><i>Le Compartiment cherche à investir de manière durable en visant une appréciation du capital à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Des informations détaillées sur la manière dont cette approche d'investissement socialement responsable est appliquée figurent dans l'annexe du présent Prospectus ainsi que sur les sites www.carmignac.com et https://www.carmignac.lu/en_GB/responsible-investment/template-hub-sri-thematic-funds-4526 (« Site Investissement responsable de Carmignac »).</i></p> <p><i>Ce Compartiment est un OPCVM géré de manière active. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.</i></p>

³ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et sur l'évolution de l'exposition du Fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

Indicateur de référence	<p>L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI des actions internationales MSCI AC WORLD NR (USD).</p> <p>Le MSCI AC WORLD NR (USD) est un indice représentatif des principales capitalisations mondiales au sein des pays développés et Emergents. Il est calculé en dollars par MSCI, dividendes net réinvestis, puis converti en euros (code Bloomberg : NDUACWF).</p> <p>Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.</p>	<p>Ce Compartiment est géré de manière active par rapport à son Indicateur de référence, l'indice MSCI WORLD NR (code Bloomberg : M1WO).</p> <p>L'Indicateur de référence représente les plus grandes entreprises internationales des marchés développés. Des informations plus détaillées sur l'indice, sa composition et sur la manière dont il est calculé sont disponibles sur le site Internet de son administrateur à l'adresse www.msci.com.</p> <p>L'univers d'investissement du Compartiment s'inspire, du moins en partie, de l'Indicateur de référence en termes d'allocation par zone géographique, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du Compartiment n'est pas conditionnée par l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du Compartiment et leur pondération peuvent s'écarter substantiellement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.</p> <p>Pour de plus amples informations sur les indicateurs de référence et le Règlement concernant les indices de référence, veuillez consulter la Section 27 du prospectus.</p>
-------------------------	--	--

Changement de méthode de sélection des titres*	Changement de fonds maître pour le compartiment maître CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN
--	--

Modification du profil de rendement/risque

Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	<ul style="list-style-type: none"> -Risque actions [60% ; 100%] -Risque de taux [0% ; 40%] -Risque de change [0% ; 125%] -Risque liés aux pays émergents [0% ; 10%] -Risque lié aux prêts de titres [0% ; 20%] 	<ul style="list-style-type: none"> -Risque actions [51% ; 100%] -Risque de taux [0% ; 49%] -Risque de change [0% ; 100%] -Risque liés aux pays émergents [0 ; 49%] -Risque lié aux prêts de titres [0% ; 5%] 	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente : <ul style="list-style-type: none"> - + - + -
--	---	--	--

Frais

Frais maximum	Frais de gestion indirects : 1,5%	Frais de gestion indirects : 0,95%	↓
---------------	-----------------------------------	------------------------------------	---

Informations pratiques

Dénomination	EPSENS CARMIGNAC INVESTISSEMENT	MH Epargne Carmignac Portfolio Grandchildren
Création de Part		L
Mécanisme de plafonnement des rachats	Oui	Non

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 25/06/2025.

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com



Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (« DIC ») et des règlements des FCPE présents dans le(s) Plan(s) Epargne de votre entreprise, qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

Le DIC, ainsi que le règlement et la fiche Reporting de chaque FCPE sont disponibles sur votre espace client (accès sécurisé via vos identifiant et mot de passe).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

SIENNA GESTION

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com



INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« EPESENS CARMIGNAC INVESTISSEMENT » (future dénomination MH EPARGNE CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN)

(ci-après « **le Fonds** »), géré par Sienna Gestion.

A ce titre, nous vous informons de la modification complémentaire apportée à votre Fonds à l'occasion de son changement de dénomination lié à son changement de fonds maître à compter du 25/09/2025 :

- **Correction du taux maximum des frais de souscription de la catégorie de part « L » :**
3 % (au lieu de 5%).

Cette modification sera effective à compter du 25 septembre 2025.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (« DIC ») et des règlements des FCPE présents dans le(s) Plan(s) Epargne de votre entreprise, qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

Le DIC, ainsi que le règlement et la fiche Reporting de chaque FCPE sont disponibles sur votre espace client (accès sécurisé via vos identifiant et mot de passe).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

SIENNA GESTION

SIENNA GESTION